



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ

Absents excusés : M. Henri LANCELIN pouvoir à Mme Graziella LACROIX, M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Jérôme de NAZELLE pouvoir à M. Georges DEGROOTE, Mme Christine GOSSELIN pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Lydie DUCHON, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 33

Réf : 2022/12/8 – Objet : Avenant n° 1 au marché n° 2020-04 relatif à l'exploitation des installations collectives de chauffage (avec ou sans production d'eau chaude sanitaire)

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R. 2194-2,

Vu la délibération n° 2021/02/07 du 2 février 2021 par laquelle le Conseil municipal a autorisé la signature du marché relatif à l'exploitation des installations collectives de chauffage de la commune avec la société PROCHALOR,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché établi avec la société PROCHALOR prenant en compte la rénovation de certaines chaudières et l'installation d'un système de télégestion permettant une économie garantie de -4% sur la consommation de gaz, ainsi que l'intégration de nouveaux sites (Pôle sportif Pierre Mazeaud, Maison des Associations Simone VEIL et le Groupe Scolaire BIZET – D'ORMESSON),

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 décembre 2022,

Vu le budget de la Commune,

Considérant qu'il convient de prendre acte de cette modification au contrat,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Approuve avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) l'avenant n° 1 au marché n° 2020-04 du 18 février 2021, attribué à la société PROCHALOR, en charge de l'exploitation des installations collectives de chauffage (avec ou sans production d'eau chaude sanitaire) de la commune.

Article 2 : Précise que cet avenant génère une augmentation globale de 290.011,05 € HT, soit 348.013,26 € TTC et une hausse de 39,46% du montant total du marché initial.

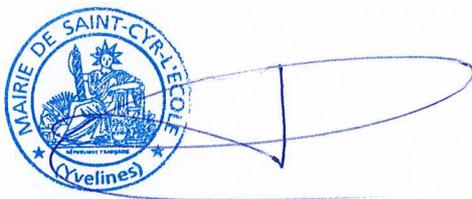
Le nouveau montant du marché global et forfaitaire s'élève à 1.024.920,55 € HT, soit 1.229.904,66 € TTC.

Article 3 : Autorise le Maire à signer l'avenant précité et toutes les pièces correspondantes.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 16 DEC. 2022
et par publication en ligne le : 16 DEC. 2022

Saint-Cyr-l'École,
le : 16 DEC. 2022

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant numéro 1 au marché numéro 2020-04 relatif à l'exploitation des installations collectives de chauffage (avec ou sans production d'eau chaude sanitaire)

Date de transmission de l'acte : 16/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-12-8 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20221214-2022-12-8-DE

Date de décision : 14/12/2022

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics